

Le
SICTOBA

DONNONS DU SOUFFLE
À NOS PAYSAGES

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2013



SOMMAIRE

I. Les indicateurs techniques	4
A. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers	4
1. Territoire desservi	4
2. La collecte sélective	5
3. Les déchetteries et le service de collecte des encombrants	8
B. Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers	14
1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers	14
2. Le traitement des déchets ultimes	15
3. La plateforme de compostage à Barjac	17
4. Généralisation du compostage	17
5. Programme Local de Prévention	19
6. L'aire de dépôt des déchets verts de Vallon-Pont d'Arc	19
7. Mesures pour la santé et l'environnement	21
C. Schéma de synthèse	22
II. Les indicateurs financiers	23
A. Les modalités d'exploitation	23
B. Les dépenses et leur financement	24
1. Financement des services	24
2. Détail des coûts	25
3. Synthèse	27



I. Les indicateurs techniques

Le SICTOBA est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce la compétence traitement des ordures ménagères. Il réalise également la collecte des encombrants, assure la gestion des déchetteries ainsi que la mise en place et le fonctionnement de la collecte sélective.

La collecte des ordures ménagères résiduelles reste à la charge des communes et des EPCI adhérents.

A. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers

1. Territoire desservi

Le SICTOBA est composé de 51 communes membres soit 30 455 habitants (source INSEE-population légale 2013).

Communautés de Communes adhérentes au SICTOBA

- **Communes indépendantes**

(940 habitants) :

Beaulieu, St André de Cruzières

- **CDC du Pays Beaume Drobie**

(8 093 habitants) :

Beaumont, Chandolas, Dompnac, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, St André Lachamp, St Genest de Beauzon, St Mélany, Valgorge, Vernon

- **CDC des Gorges de l'Ardèche**

(9 949 habitants) :

Balazuc, Bessas, Chauzon, Grospierres, Labeaume, Lagorce, Pradons, Ruoms, Salavas, Sampzon, St Alban Auriolles, Vallon Pont d'Arc

- **CDC des Grands Sites des Gorges de l'Ardèche** (1 290 habitants) :

Labastide de Virac, Orgnac l'Aven, Vagnas

- **CDC Cévennes Vivaroises**

(539 habitants) :

Malarce sur la Thines, Montselgues, Sablières, Ste Marguerite Lafigère

- **CDC du Pays des Vans**

(4 981 habitants) :

Chambonas, Les Assions, Les Vans, Gravières, Les Salelles, St Pierre St Jean

- **SICOM de Granzon et Claysse**

(4 663 habitants) :

Banne, Barjac, Berrias et Casteljau, Malbosc, St Paul le Jeune, St Sauveur de Cruzières

Il est important de noter que le tourisme a un impact fort sur la production de déchets qui est multipliée par plus de 3 durant la saison estivale.

Cette saisonnalité dans la production de déchets contraint la collectivité à mettre en place une organisation spécifique en termes de moyens humains et matériels durant la saison estivale.

2. La collecte sélective

La collecte sélective concerne toutes les communes du territoire du SICTOBA ainsi que tous les établissements touristiques. La collecte sélective consiste à collecter séparément les matériaux recyclables comme le verre, les papiers et les emballages ménagers recyclables. En 2008, le Comité Syndical a voté un scénario pour la généralisation du compostage. L'opération s'est concrétisée en 2009 par l'embauche d'un chargé de mission compostage. L'opération de promotion du compostage a démarré sur l'ensemble du territoire en 2010 et perdure.

a) Modes et fréquences de collecte du verre, du papier, des emballages ménagers et des biodéchets

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DU VERRE	387 Colonnes	Les communes de plaine et des établissements touristiques	Tournées régulières plus intervention sur demande téléphonique	SORECA	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	215 Bacs roulants operculés verts de 660l	Les communes de montagne	Collecte des bacs 660 l : 17 tournées maximum par an	Plancher Lavilledieu (07)			

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DU PAPIER	217 Colonnes papier 4 m3	Les communes de plaine et des établissements touristiques	Tournées régulières plus intervention sur demande téléphonique	Plancher Lavilledieu (07)			Papier recyclé, papier journal
	124 bacs operculés bleus de 660l	Les communes de montagne	Collecte des bacs 660 l : 12 tournées maximum par an				

Depuis le 1^{er} novembre 2013, les consignes de tri ont évolué, puisque dorénavant tous les papiers sont à déposer dans les bacs de tri, appelés les bacs jaunes. Désormais un seul conteneur pour les emballages ménagers et les papiers pour vous simplifier le geste de tri. Le plus développement durable : les colonnes à papier retirées vont être transformées en colonnes à verre : une action de réemploi et une économie pour la collectivité.

Rapport sur le prix et la qualité du service 2013 : indicateurs techniques

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DES EMBALLAGES	2238 bacs operculés jaunes d'un volume de 360, 660 et 1000 l	Toutes les communes et des établissements touristiques	Hiver : C1 communes de plaine et C0,5 communes de montagne Eté : fréquences doublées pour toutes les communes plus un 3ème passage sur des points très fréquentés	Plancher Lavilledieu (07)	Plancher Lavilledieu (07)	VAL'AURA SITA Lyon (69)	Acier : Objets en acier
							Aluminium : Objets en alu
							Plastiques : Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur, flacons plastiques...
							Cartonnettes : Carton ondulé
							Briques alimentaires : Papier cadeau, papier toilette, essuie tout

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COMPOSTAGE INDIVIDUEL	3150 foyers équipés au 31/12/2013, 15 sites de compostage de quartier et 65 gros producteurs	51 communes				Compostage In situ	Compost

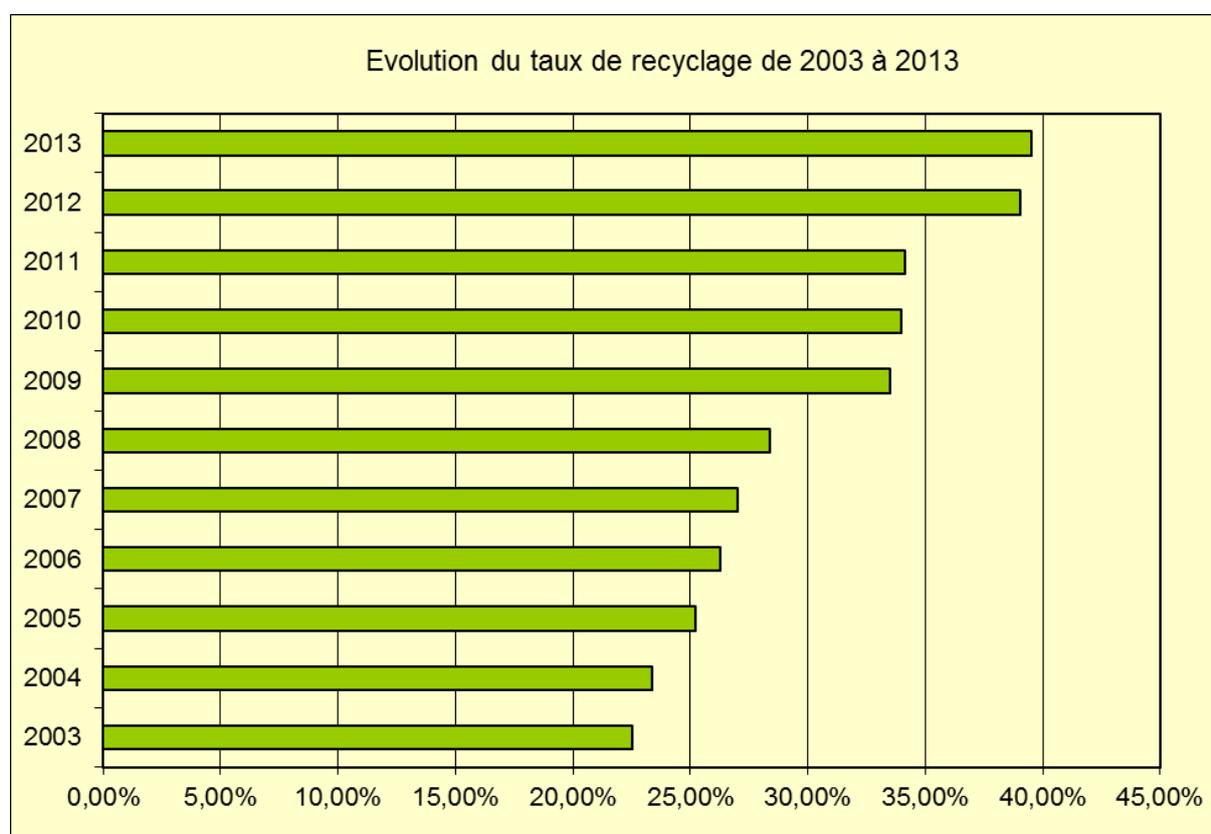


b) Les résultats de la collecte sélective : verre, papier, emballages ménagers recyclables

Globalement, la quantité de déchets collectée augmente chaque année.

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
VERRE	1986	2027	1949	1828	1876	1711	1626	1658	1534	1503	1546
PAPIER	788	713	738	681	655	699	667	623	612	580	619
EMBALLAGES	956	928	965	969	928	859	727	616	539	485	454
ORDURES MENAGERES	11677	11841	11739	11689	11822	11932	11970	12076	11746	11894	12133
BIODECHETS	0	17	26	51	52	54	65	61	64	67	70
TOTAL	15407	15527	15417	15218	15333	15255	15055	15034	14495	14529	14822

L'efficacité de la collecte sélective est évaluée en fonction du taux de recyclage¹ représenté sur le graphique ci-dessous. Le taux de recyclage entre 2012 et 2013 a légèrement augmenté, il est passé de 39.06% à 39.52%. On peut expliquer cette augmentation par la baisse du taux de refus de la collecte sélective, qui est passé de 40 % en 2012 à 28 % en 2013.



¹ Il s'agit du rapport entre la quantité de déchets recyclés et le gisement global de déchets (ordures ménagères et déchetteries).

c) Résultats par matériaux de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables

Matériaux	Tonnages valorisés	Kg/hab/an
Briques alimentaires ELA	54,9	9,85
Cartonnettes	245,3	
Aluminium	9,4	0,31
Acier	47,4	1,56
PET coloré	24	4,81
PET incolore	91,6	
PEHD	30,8	
Papiers	499,6	16,40
Verre	2068,2	67,91
Refus de tri	258,5	8,49

En 2013, le taux de refus dans les bacs jaunes a fortement diminué, puisqu'il est passé de 40% (en 2012) à 28 % (en 2013). La qualité du tri s'est donc améliorée.

3. Les déchetteries et le service de collecte des encombrants

Pour lutter contre les dépôts sauvages, un service de collecte des objets encombrants à domicile sur rendez-vous a été mis en place en 1987.

Peu à peu un réseau de déchetteries s'est étendu, la collecte des encombrants est maintenant réservée aux usagers ne pouvant pas se rendre sur les déchetteries.

a) Les déchetteries

Le SICTOBA compte actuellement 6 déchetteries : Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon-Pont-d'Arc, Les Vans et Barjac.

Déchetterie de Joyeuse

Ce site a été construit en 1988 par une société privée qui exploite pour le compte du SICTOBA le haut et le bas de quai. Le SICTOBA est dans l'attente d'un terrain fourni par une des collectivités du secteur pour réaliser un équipement plus fonctionnel que l'actuel.

Déchetterie de Vallon Pont d'Arc

Ce site a été construit en 2006 et ouvert en 2007.

Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai (gardiennage et entretien du site). Le bas de quai (enlèvement des bennes et traitement des déchets) est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Ruoms

Ce site a été construit en 1996 sur l'ancienne décharge communale. Depuis juin 2004 le SICTOBA exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service. Cette déchetterie fera l'objet d'une complète réhabilitation en 2014.

Déchetterie de Beaulieu

Ouverte en 1992, le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Les Vans

Déchetterie ouverte au 1^{er} janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Barjac

Déchetterie ouverte au 1^{er} janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

A noter que l'accès aux déchetteries est autorisé pour les habitants et professionnels résidant sur une des communes adhérentes au SICTOBA. Les professionnels sont acceptés gratuitement sous conditions fixées dans un règlement voté par le Comité Syndical.

(1) Evolution des tonnages collectés en déchetterie de 2003 à 2013

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Encombrants	2182,4	2084,89	2000,66	1933,36	1712,06	1621,61	1539,32	1447,60	1577,23	1493,63	1286,33
Cartons	544,26	534,77	553,26	543,65	498,36	544,07	429,90	462,90	372,95	357,86	376,39
Ferrailles	511,106	566,62	646,81	842,82	972,21	876,70	841,02	865,70	897,58	917,86	892,16
Bois	1215,96	1126,54	1061,40	953,12	792,24	685,51	638,93	551,81	483,73	180,62	
Gravats	1679,28	1502,30	1477,68	1703,07	1532,23						
DMS	59,13	59,91	51,04	54,22	44,67	38,07	32,20	47,82	40,41	30,14	
Piles	3,17	3,32	5,45	5,61	5,58						
Batteries	13,67	9,32	0	0	0						
DEEE	194,303	200,53	171,13	57,24							
Mobilier Plastique	9,7	14,46	13,36	9,48							
Lampes et néons	0,761	2,37	0,70	1,10							
Cartouches d'encre	1,78	1,19	0,79	0,41							
Huiles végétales	1,38	0,91	3,87	6,20							
Huiles minérales	13,78	13,99	12,96	13,95							
Capsules Nespresso	0,37	1,56	1,01								
Pneumatiques	12,52	4,75	4,40								
Déchets verts	1638	1928									
TOTAL	8081,5	8055,43	6004,53	6124,23	5558,15	3765,96	3481,37	3375,83	3371,9	2973,03	2554,58

On note une légère augmentation du tonnage de déchets collectés s'expliquant par la mise en place de nouvelles filières de recyclage sur les déchetteries.

(2) Tonnages² de chaque matériau collecté par déchetterie en 2013

	Encombrants	Cartons	Ferrailles	Bois	Gravats	DEEE	Mobilier plastique	Déchets verts (tonnages estimés)
Beaulieu	274,14	48,92	34,22	139,7	228,52	20,943		
Vallon	371,32	70,34	97,24	253,1	448,08	72,163		1140
Joyeuse	404,1	101,12	150,8	157,88				
Ruoms	355,79	67,48	101,106	231,86	298,58		9,7	
Les Vans	451,63	100,86	92,3	250,56	372,8	101,197		
Barjac	325,42		35,44	182,86	331,3			498
Etablissement touristiques		34,52						
CDC des Gorges de l'Ardèche		121,02						
TOTAL	2182,4	544,26	511,106	1215,96	1679,28	194,303	9,7	1638

Il est important de signaler que les déchetteries font régulièrement l'objet de visites intempestives. Cela a plusieurs conséquences :

- Un taux de recyclage qui stagne puisque certains matériaux sont volés
- Un manque à gagner pour la collectivité : certains matériaux tels que les ferrailles et les batteries ont une valeur de rachat élevée.
- Des dégradations sur les sites : grillages découpés, portails forcés, bungalows cassés... La réparation des équipements dégradés représente un coût important pour le syndicat. De surcroît, le vidage des bennes sur le quai et la dispersion des déchets contraignent les gardiens à passer chaque matin une partie de leur temps à ranger et à nettoyer.

² Tonnages hors DMS, piles, batteries, lampes et néons, cartouche d'encre, huiles végétales et huiles minérales.

(3) Destination des déchets récupérés dans les déchetteries

	DECHETTERIES CONCERNEES	COLLECTEUR	TRI	TRAITEMENT	DESTINATION FINALE
Encombrants	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Plancher Environnement (07)	Plancher Environnement (07) <i>Broyage et déferrailage</i>	Enfouissement	ISDND COVED Roussas
	Joyeuse	COVED	ISDND COVED Roussas		
Ferrailles	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	GDE Aubenas (07)	GDE Aubenas (07)	NC	Production d'objets en métal
	Joyeuse	COVED			
Cartons	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	Plancher Environnement (07)	Plancher Environnement (07)	NC	Production de carton ondulé
	Joyeuse	COVED			
	Barjac	Interne	Plate forme de compostage	Co-compostage déchets verts et biodéchets	Production de compost
Bois	Barjac, Beaulieu, Ruoms, Les Vans, Vallon	Plancher Environnement (07)	Plancher Environnement (07)	NC	Production de panneaux de particules ou valorisation énergétique
	Joyeuse	COVED			
Batteries	Toutes les déchetteries	Recylex			Traitement spécifique et recyclage
Piles	Toutes les déchetteries	Corepile			Traitement spécifique et recyclage
Cartouches d'encre	Toutes les déchetteries	Collectors			Réutilisation après remplissage ou valorisation énergétique
Ampoules à économie d'énergie	Toutes les déchetteries	Recylum	COVED Clermont Ferrand		Recyclage du verre, des métaux et récupération du mercure
Capsules Nespresso	Toutes les déchetteries	Collectors			Recyclage matière et compostage

Rapport sur le prix et la qualité du service 2013 : indicateurs techniques

	DECHETTERIES CONCERNEES	COLLECTEUR	TRI	TRAITEMENT	DESTINATION FINALE
Huiles de vidange	Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon et Les Vans	Ets Volle	SARL Pierre Volle (26)	Cimenterie Lafarge (07)	50% de valorisation énergétique. 50% de régénération (3l d'huile usagée pour 2l d'huile propre)
	Barjac	Chimirec Socodéli	Chimeric Socodéli (30)	NC	
Huiles de friture	Toutes les déchetteries	Huilétic Asperjoc (07)		NC	Fabrication d'huile de chaîne de tronçonneuse
Déchets ménagers spéciaux	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon et Les Vans	Triadis Services		NC	Elimination ou traitement spécifique
Gravats	Barjac, Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	Plancher Environnement	ADCEG Lavilledieu (07)	Broyage et recyclage	Matériaux utilisés dans les travaux publics
Textiles	Toutes les déchetteries	Philtex et recycling (30)		Tri	Vente et chiffonnerie
DEEE	Les Vans, Vallon et Beaulieu	Ecosystem	Gros électroménager hors froid PURFER		Valorisation matière et traitement spécifique
			Gros électroménager froid TERCOVAL		
			Petit électroménager et écran IMMARK		
Déchets verts	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts et biodéchets	Production de compost
	Vallon		Aire de broyage des déchets verts	Compostage avec les déchets organiques de la distillerie de Vallon	
Mobilier plastique	Ruoms	Plancher Environnement		Transformation en paillettes	Fabrication de nouveaux objets en plastique
Pneus	Vallon	Alliapur	Plancher Environnement	NC	Fabrication de nouveaux produits : gazons synthétiques, bitumes...

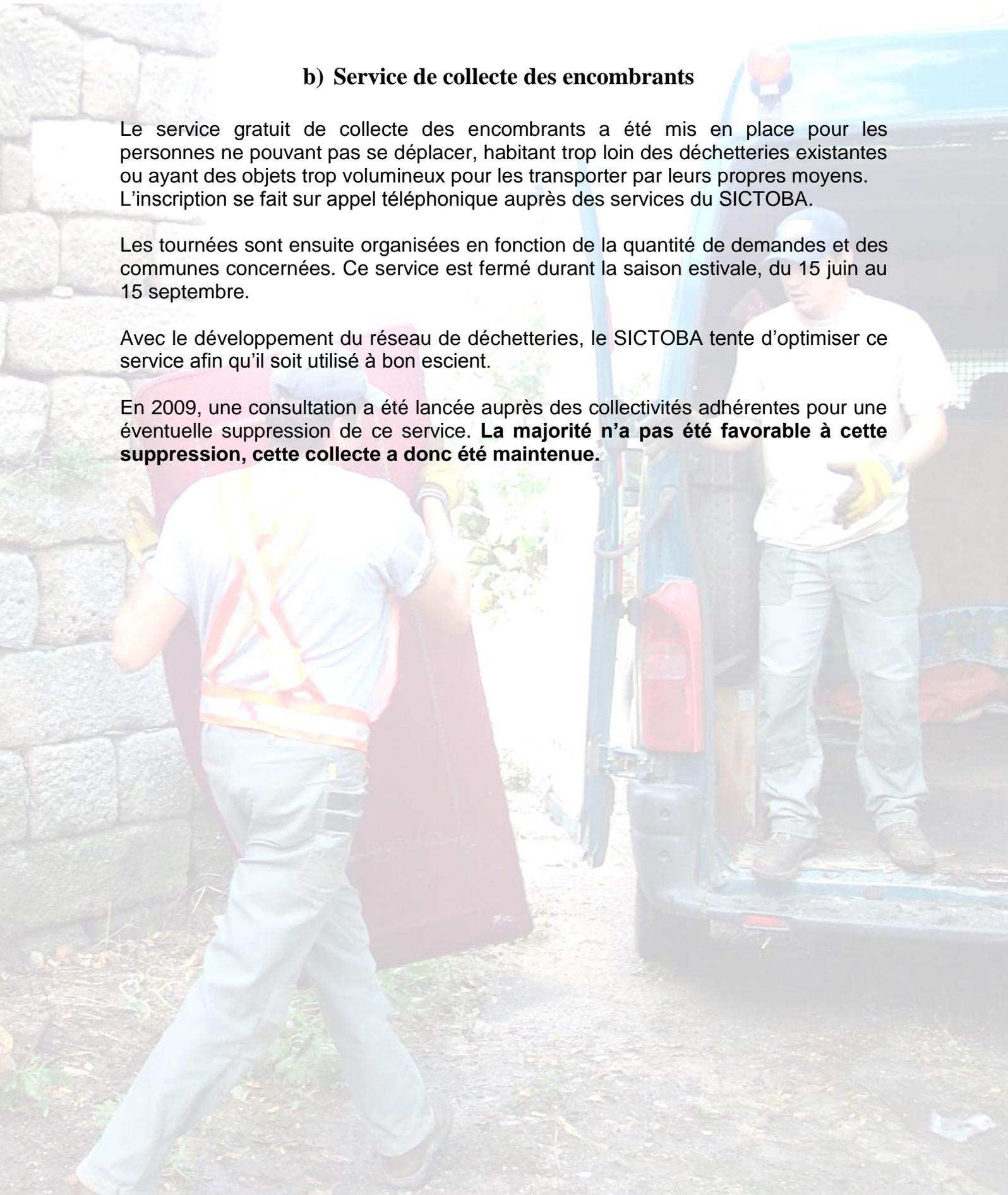
b) Service de collecte des encombrants

Le service gratuit de collecte des encombrants a été mis en place pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, habitant trop loin des déchetteries existantes ou ayant des objets trop volumineux pour les transporter par leurs propres moyens. L'inscription se fait sur appel téléphonique auprès des services du SICTOBA.

Les tournées sont ensuite organisées en fonction de la quantité de demandes et des communes concernées. Ce service est fermé durant la saison estivale, du 15 juin au 15 septembre.

Avec le développement du réseau de déchetteries, le SICTOBA tente d'optimiser ce service afin qu'il soit utilisé à bon escient.

En 2009, une consultation a été lancée auprès des collectivités adhérentes pour une éventuelle suppression de ce service. **La majorité n'a pas été favorable à cette suppression, cette collecte a donc été maintenue.**



B. Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers

1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers

	Unité de traitement	Mode de traitement
Déchets ultimes	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du SICTOBA. Lieu dit « La Luzerette » Grospierres (07)	Enfouissement des déchets par compactage

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Verre	SORECA	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	Plancher Lavilledieu (07)			
Papier	Plancher Environnement Lavilledieu (07)			Papier recyclé, papier journal
Emballages	Plancher Environnement Lavilledieu (07)		SITA VAL'AURA (26)	Acier : Objets en acier
				Aluminium : Objets en aluminium
				Plastiques : Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur, flacons plastiques...
				Cartonnettes : Carton ondulé
				Briques alimentaires : Papier cadeau, papier toilette, essuie tout
Compostage	3150 foyers équipés au 31/12/2013, 15 sites de compostage de quartier et 65 gros producteurs	Compostage In situ		Compost

2. Le traitement des déchets ultimes

Depuis 1976, les déchets ménagers des 51 communes sont acheminés vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du SICTOBA qui traite les déchets ultimes du syndicat (ordures ménagères) soit environ 12 000 tonnes par an.

Le 24 octobre 2008, le SICTOBA a obtenu l'autorisation d'agrandir l'ISDND en créant un nouveau casier, le casier 5. Ce casier de 2,3 hectares a une capacité de stockage de 132 152 m³ soit une durée d'exploitation estimée à 10 ans.

Les travaux de création du casier 5 et de réhabilitation du casier 4 se sont déroulés de janvier à septembre 2009. Pendant les travaux, les déchets apportés au SICTOBA ont été transférés vers une ISDND de la vallée du Rhône.

Malheureusement, au cours des travaux, un incident est survenu : une tranchée drainante prévue dans l'angle sud-est du casier 5 au niveau de l'alvéole 1, ayant pour rôle de rabattre les eaux souterraines en période de très hautes eaux, n'a pas pu être réalisée en raison de la dureté de la roche. Il a donc fallu trouver une nouvelle solution pour drainer ces eaux souterraines.

Pour des raisons financières (le transfert des déchets ayant été budgété jusqu'au mois de juin 2009) et après avoir pris toutes les précautions concernant les risques de pollution des eaux souterraines, le Bureau du Syndicat a décidé de commencer l'exploitation de l'alvéole 1 du casier 5 en juillet 2009.

Pendant ce temps, le SICTOBA accompagné de bureaux d'études et du BRGM a continué ses études afin de remédier à l'impossibilité de réaliser cette tranchée drainante. En juin 2010, le Bureau d'étude ANTEA a proposé de mettre en place dans le sous sol de l'alvéole 1 un géosynthétique drainant. Cette solution a été validée par le BRGM en octobre 2010.

En 2011, le Syndicat a donc transféré les déchets déposés dans l'alvéole 1 vers l'alvéole 2 afin de pouvoir mettre en place ce géosynthétique drainant.

En 2012 le groupement d'entreprise LAURANS / ALPES GEOS a réalisé les travaux de reprise de l'alvéole 1 sous la coupe du maître d'œuvre ANTEA. Suite à ces travaux, le dossier de conformité de l'alvéole a pu être déposé auprès du service des installations classées. La conformité de l'installation a été obtenue au mois de janvier 2014.

Afin de limiter au maximum les nuisances liées à l'exploitation du site, le SICTOBA a travaillé en 2013 sur la réduction des surfaces en exploitation. Une partie de l'alvéole 3 a été recouverte par une couverture provisoire qui permet, avant sa réhabilitation définitive, de limiter son impact sur l'environnement avec moins d'odeurs et moins d'envols.

Modalités de traitement des déchets ultimes sur le site du SICTOBA

Sur ce site ne sont acceptés que les déchets ménagers ou les déchets assimilables aux ordures ménagères.

Tous les déchets font l'objet :

- d'un contrôle visuel lors du vidage des bennes,
- d'un contrôle de radioactivité avant la pesée,
- d'une pesée avec émission de bordereau.

Conformément à l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 révisé, les conditions d'exploitation sont les suivantes :

- les déchets sont vidés et compactés dans le casier en cours d'exploitation,
- les lixiviats sont récupérés et acheminés par gravité vers un bassin de rétention pour traitement ultérieur avant rejet dans le milieu naturel conformément aux normes imposées dans l'arrêté préfectoral.

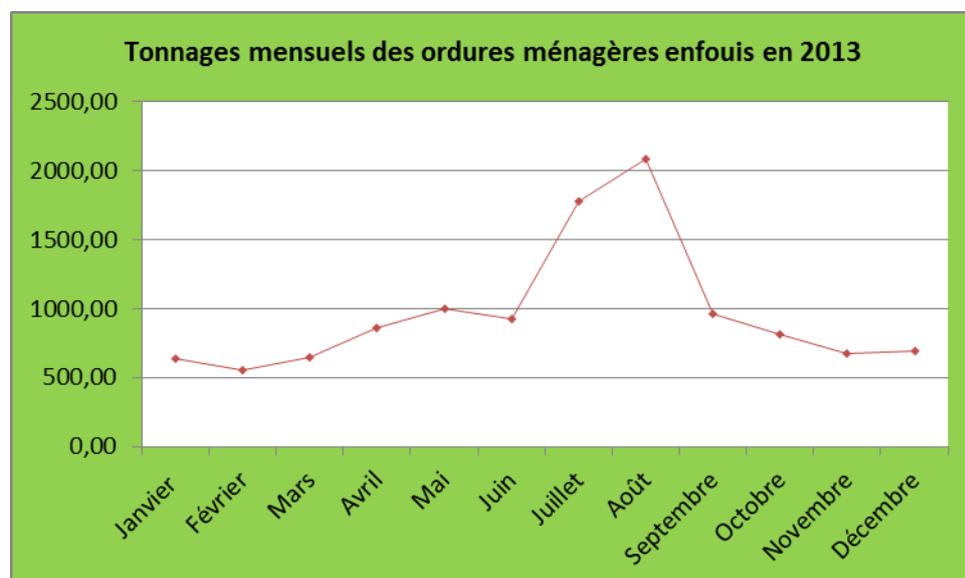
(1) Evolution du tonnage d'ordures ménagères enfoui de 2003 à 2013

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Tonnage	11677,39	11840,85	11738,65	11688,95	11821,86	11932,4	11970,01	12078,3	11745,8	11894,3	12133,3

50% du tonnage total est produit de juin à septembre.

Ce pic estival implique une gestion spécifique avec du matériel dimensionné pour recevoir ces tonnages.

On constate une baisse des tonnages depuis 2003 alors que la population augmente, ce qui signifie que les habitants du SICTOBA font des efforts significatifs en termes de réduction des déchets. Des efforts qui ont été confirmés par la campagne Modecom (caractérisation des ordures ménagères) réalisée en 2013. Cette caractérisation a montré l'implication des habitants pour la réduction de leurs déchets, même si des efforts restent à fournir, notamment sur le carton brun, le papier et le verre encore trop présents dans les ordures ménagères.



3. La plateforme de compostage à Barjac

La plateforme de compostage des déchets verts et cartons créée en 2001 est située sur la commune de Barjac.

Elle est constituée d'une aire de 2 300 m² d'enrobé étanche et a été dimensionnée pour une capacité théorique de 700 tonnes par an de déchets à composter.

Elle traite actuellement les déchets verts et les cartons des communes environnantes (tonnage estimé à 500 tonnes).

A partir des déchets récupérés l'objectif est la production d'un compost de qualité. Des analyses sont régulièrement effectuées pour vérifier la conformité du compost par rapport aux normes en vigueur.

La filière technique est la suivante :

- stockage des matériaux,
- broyage,
- mise en andain,
- retournements réguliers et contrôle de la température et de l'humidité
- fermentation pendant 6 mois,
- maturation pendant 2 mois,
- criblage.

Le compost est en vente depuis octobre 2006 aux tarifs suivants :

- 1,50€ les 50 litres de compost non conditionné en libre service,
- 20€ le m³,

4. Généralisation du compostage

La pratique du compostage doit être étendue à l'ensemble des communes adhérentes. A ce titre, un chargé de mission sur ce thème a été embauché en 2009.

Le SICTOBA généralise le compostage sur l'ensemble de son territoire en vue d'atteindre les objectifs de recyclage fixés dans le P.I.E.D. (Plan Interdépartemental



Photo 1 : distribution de composteurs individuels à Malarce sur la Thines

d'Élimination des Déchets) et de réduire les quantités de déchets enfouis dans l'I.S.D.N.D.

Cette opération, subventionnée par L'ADEME, Le Conseil Général de l'Ardèche, Le Pays de l'Ardèche Méridionale, La Région Rhône-Alpes et Le Conseil Général du Gard s'appuie sur un développement au niveau du territoire avec :

Le compostage individuel

Les foyers disposant d'un jardin ont pu faire l'acquisition d'un composteur individuel de 420 litres accompagné d'un bioseau et d'un guide du compostage pour la somme de 18.50 €. Au total, 3150 composteurs ont été distribués depuis l'été 2010. On estime que 675 tonnes de déchets ont pu être déviées de l'enfouissement grâce à cette action en 2013.

Le compostage de quartier

Les aires de compostage permettent aux habitants qui n'ont pas de jardin de composter leurs biodéchets avec leurs voisins.

15 aires de compostage sont en service. On estime que 252 tonnes de déchets ont pu être déviées de l'enfouissement par ce biais, en 2013.



Aire de compostage de quartier de Naves

Le compostage par les gros producteurs

Depuis 2009, le SICTOBA met en place des équipements de compostage en partenariat avec des gros producteurs, essentiellement des campings. En 2013, 65 sites étaient équipés. Environ 165 tonnes de biodéchets ont pu être déviées de l'enfouissement.



Compostage chez un gros producteur : Camping La Goule à Labastide de Virac

5. Programme Local de Prévention

La prévention qu'est-ce que c'est ? La prévention quantitative consiste à éviter ou réduire le volume de déchets, quant à la prévention qualitative elle vise à réduire la nocivité des déchets.

En 2009, le Grenelle de l'Environnement a fixé un objectif principal de réduction de 7% des ordures ménagères et assimilées (soit 26 kg/ hab/ an) d'ici 2014. Au niveau du SICTOBA, l'enjeu est de taille car le syndicat dessert 51 communes, soit environ 43 344 habitants (population lissée sur l'année en prenant en compte la population touristique), tous producteurs en moyenne de 350 kg d'ordures ménagères par an (*collecte des ordures ménagères et collecte sélective*).

Pour atteindre cet objectif, le SICTOBA a élargi son champ d'action et s'est inscrit dans un programme local de prévention des déchets d'une durée de cinq ans (2010/2014), sous l'égide de l'ADEME.

Ce programme ambitieux comporte des actions de réduction de la quantité de déchets et/ou de leur nocivité :

- Sensibilisation à la réduction des déchets
- Généralisation du compostage individuel
- Généralisation du compostage de quartier
- Généralisation du compostage par les gros producteurs
- Cantines scolaires : gaspillage et compostage
- Stop pub
- Evénements festifs pauvres en déchets
- Récupération pour réemploi des cartouches d'encre
- Promotion de l'eau du robinet
- Réemploi
- Déchets des collectivités
- Promotion des couches lavables
- Mobilisation des acteurs du tourisme

A ce jour, le SICTOBA peut se targuer d'avoir dépassé l'objectif fixé par l'ADEME. En effet, le syndicat est parvenu à réduire le volume de ses déchets de 8.6%, soit une baisse 32 kg/ hab/ an.

6. L'aire de dépôt des déchets verts de Vallon-Pont d'Arc

Une plate-forme destinée à recevoir les déchets verts jouxte le site de la déchetterie de Vallon-Pont-D'arc.

Les horaires d'ouverture étaient, en 2013, les mêmes que ceux de la déchetterie.

Rapport sur le prix et la qualité du service 2013 : indicateurs techniques

Le SICTOBA assure le contrôle de la qualité des apports et fait procéder à plusieurs campagnes de broyage durant l'année.

Le broyat est ensuite repris par la distillerie qui l'intègre à son compost de rafles de raisin.

En 2013, la plateforme de déchets verts de Vallon-Pont-D'arc a collecté 1140 tonnes de déchets verts (tonnages estimés). Quant à la plateforme de Barjac, elle accueille près de 500 tonnes de déchets verts, qui sont mélangés avec les cartons bruns récupérés sur la déchetterie.

7. Mesures pour la santé et l'environnement

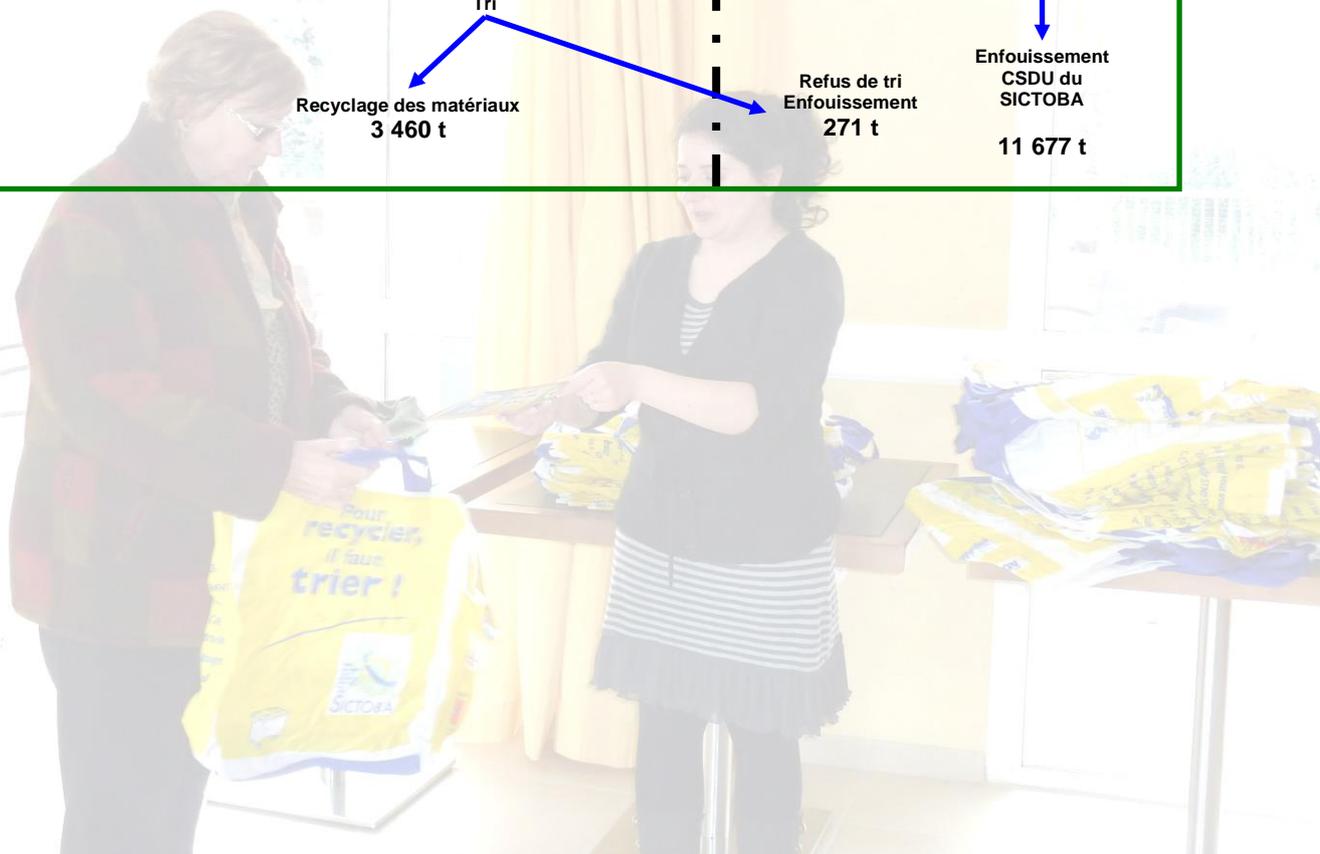
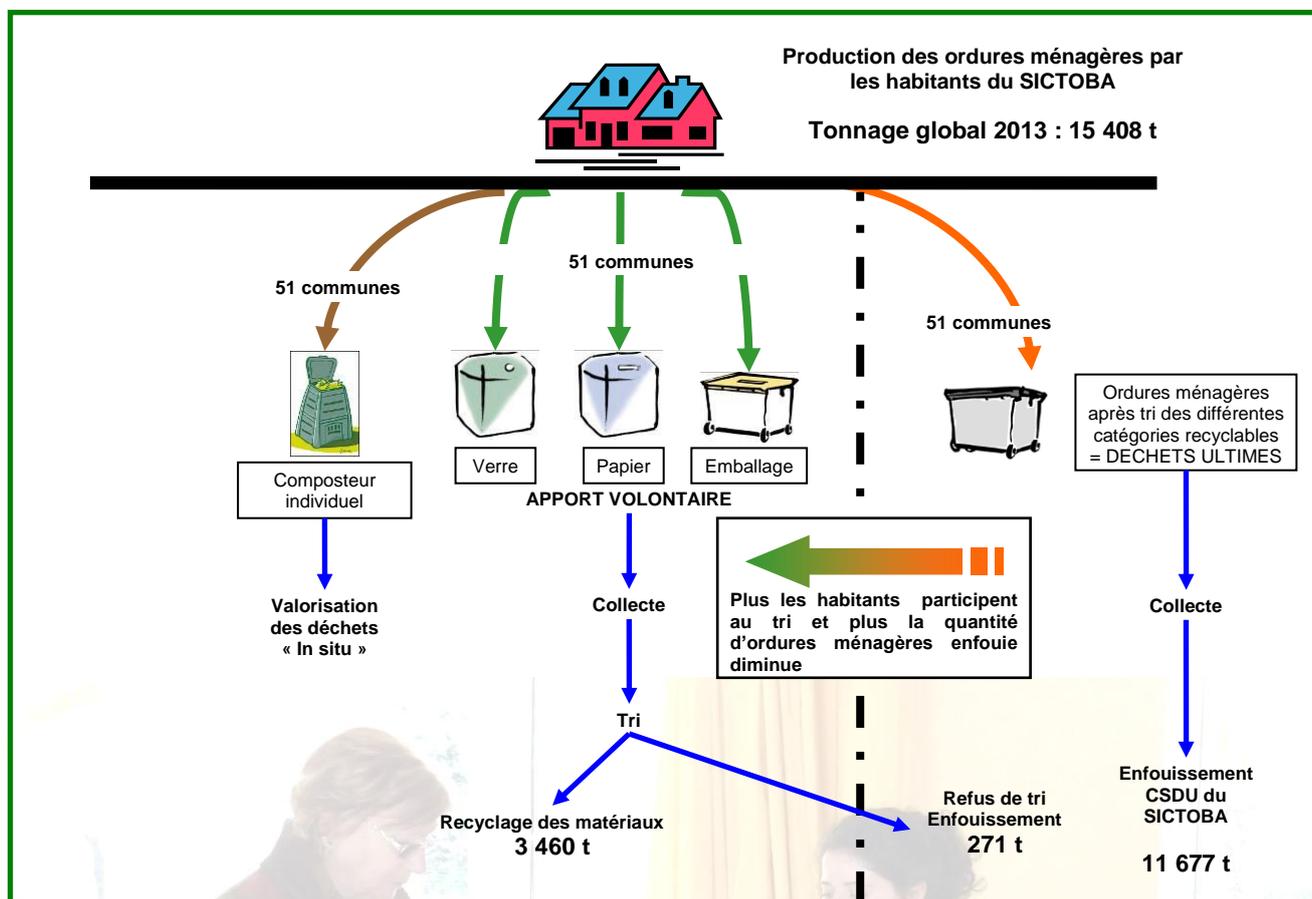
L'ISDND de Grospièrres dans lequel sont enfouis les déchets ultimes des communes adhérentes a fait l'objet de nombreux travaux de réhabilitation et de mise en conformité :

- construction d'une station de traitement des lixiviats (1998),
- fermeture et réhabilitation des casiers 1,2 et 3 (2001),
- mise en conformité du casier 4 en cours d'exploitation (2001),
- réhabilitation de l'alvéole 1 du casier 4 (2006),
- création de l'alvéole 3 du casier 4 (2006),
- création d'une plate-forme de transfert des Ordures Ménagères Résiduelles dans l'attente du casier 5 (2008)
- travaux de réhabilitation de l'alvéole 3 du casier 4 et création du casier n°5 (2009),
- location d'une unité d'ultrafiltration pour l'amélioration du traitement des lixiviats (2010).
- Achat d'une unité d'ultrafiltration, après un an et demi de tests qui se sont avérés largement concluants. Les travaux se sont déroulés d'octobre 2011 à février 2012.
- Travaux d'aménagement de l'alvéole 3 : une partie de cette alvéole a fait l'objet de travaux de remodelage et de la mise en place d'une couche de matériaux. Ces travaux ont permis de réduire la production de lixiviats, de limiter les envols et d'optimiser la collecte des biogaz.

Ces travaux réguliers permettent une bonne intégration paysagère du site dans son environnement ainsi que le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation en vigueur.

C. Schéma de synthèse

Le schéma suivant donne une vision globale de l'organisation du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, hors déchetteries, sur le territoire du SICTOBA.



II. Les indicateurs financiers

A. Les modalités d'exploitation

Les principales prestations réalisées par le SICTOBA sont résumées dans le tableau ci dessous :

	Régie syndicale	Marché de prestation de service
Exploitation de l'ISDND et de la station de traitement des lixiviats	Personnel SICTOBA	-
Plate forme de compostage de Barjac	Personnel SICTOBA	-
Collecte des RJM	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT (à partir du 1 ^{er} novembre 2013 collecte des papiers en mélange avec les emballages)
Tri des RJM	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT (à partir du 1 ^{er} novembre 2013 tri des papiers en mélange avec les emballages)
Collecte du verre	-	SORECA PLANCHER ENVIRONNEMENT (secteur montagne)
Collecte des emballages ménagers	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT (à partir du 1 ^{er} novembre 2013 collecte des papiers en mélange avec les emballages)
Tri des emballages	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT (à partir du 1 ^{er} novembre 2013 tri des papiers en mélange avec les emballages)
Maintenance des bacs jaunes	Personnel SICTOBA	-
Collecte des objets encombrants	Personnel SICTOBA	-
Bennes cartons campings et divers	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Déchetterie de Les Vans	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Barjac	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Beaulieu	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Ruoms	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Vallon Pont d'Arc	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Joyeuse	-	COVED

B. Les dépenses et leur financement

1. Financement des services

a) Modalités de financement

Le SICTOBA étant un E.P.C.I. sans fiscalité propre, chaque commune paye sa quote-part sous forme de participation, au prorata du service rendu selon un mode de calcul voté chaque année en Assemblée Syndicale.

Les autres recettes permettant de financer le service sont liées à la revente des matériaux issus des différentes collectes sélectives; celles-ci ne permettant pas d'équilibrer le service.

b) Les prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau suivant liste les principales prestations de services ainsi que leur montant pour l'année 2013

Activité	Titulaire du contrat	Coûts 2013 (en €ttc)
Collecte des emballages ménagers (du 01/01/2013 au 31/10/2013)	PLANCHER ENVIRONNEMENT	362 504, 66 €
Tri des emballages ménagers (du 01/01/2013 au 31/10/2013)	PLANCHER ENVIRONNEMENT	221 483, 94 €
Collecte du papier (du 01/01/2013 au 31/10/2013)	PLANCHER ENVIRONNEMENT	50 112, 42 €
Tri du papier (du 01/01/2013 au 31/10/2013)		20 923,68 €
Collecte des multimatériaux (à partir du 01/11/2013)	PLANCHER ENVIRONNEMENT	36 549, 06 €
Tri des multimatériaux (à partir du 01/11/2013)		13 702, 10 €
Collecte et traitement du verre	SORECA PLANCHER ENVIRONNEMENT	105 309, 23 €
Prestation Broyage des déchets verts Vallon	ALCYON	39 073, 22 €
Déchetteries de Les Vans, Barjac, Beaulieu, Ruoms et Vallon Pont d'Arc	GDE (ferrailles) PLANCHER ENVIRONNEMENT (encombrants, bois, gravats, cartons, ...)	492 152, 21 €
Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux	TRIADIS	42 620, 06 €
Déchetterie de Joyeuse	COVED	163 021, 05 €

c) Définitions

Dans ce rapport l'analyse portera sur :

Le coût aidé TTC

Il comprend l'ensemble des charges liées à l'investissement et au fonctionnement pour une prestation donnée et il tient compte des aides à l'investissement, des soutiens au fonctionnement (aide d'Adelphe par exemple) ainsi que des recettes sur les matériaux recyclables.

C'est ce même coût qui est répercuté aux collectivités adhérentes.

Les coûts présentés sont issus de démarche analytique des coûts dénommée Compta-coûts qui a été développée par l'ADEME.

2. Détail des coûts

Le coût aidé :

- par tonne
- à l'habitant : sur les bases de la population légale 2013 (30 455 habitants)
- à l'habitant en lissant la production annuelle de déchets et en la ramenant à une population équivalente estimée à 43 344 habitants (calcul validé par l'ADEME).

a) Coût aidé du traitement des ordures ménagères résiduelles

Tonnage total enfoui en 2013 : 11 677 tonnes

107,00 €ttc/tonne
41 €ttc/hab. (INSEE)
28,8 €ttc/hab. (43 344)

b) Coût aidé des déchetteries et de la collecte des encombrants

Tonnage total récupéré dans les déchetteries en 2013 : 4 764 tonnes (hors gravats)

252,6 €ttc/tonne
39,5 €ttc/hab. (INSEE)
27,8 €ttc/hab. (43 344)

c) Coût aidé de la tonne de verre collectée de manière sélective

Tonnage de verre collecté en 2013 : 1 986 tonnes

44,7 €ttc/tonne
2,9 €ttc/hab. (INSEE)
2 €ttc/hab. (43 344)

d) Coût aidé de la tonne de RJM collectée de manière sélective

Tonnage de papier collecté en 2013 : 788 tonnes

42,5 €ttc/tonne
1,1 €ttc/hab. (INSEE)
0,8 €ttc/hab. (43 344)

e) Coût aidé de la collecte des emballages ménagers recyclables hors verre

Tonnage d'emballages collecté en 2012 : 956 tonnes (*dont 271 tonnes de refus*)

381,9 €ttc/tonne
12 €ttc/hab. (INSEE)
8,4 €ttc/hab. (43 344)

f) Coût aidé du compostage sur la plate forme de Barjac et du broyage à Vallon

Les apports de déchets verts et de cartons sur le site de Barjac sont estimés à 498 tonnes.

Le broyage de déchets verts sur la plate-forme de Vallon est estimé à 1 140 tonnes.

Tonnage total estimé en 2012 : 1 638 tonnes

51,7 €ttc/tonne
2,8 €ttc/hab. (INSEE)
2 €ttc/hab. (43 344)

3. Synthèse

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts aidés du service d'élimination des déchets.

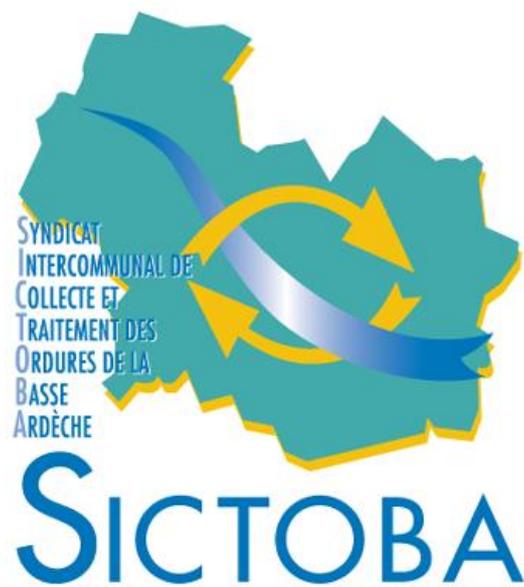
	Tonnage	Coût en €t/c/tonne	Coût €t/c/habitant pop INSEE 2013 (30 455 hab)	Coût €t/c/habitant (pop équivalente au tonnage produit : 43 344 hab)
Traitement des ordures ménagères résiduelles	11 677	107	41	28,8
Compostage/Broyage	1 638	51,7	2,8	2
Collecte verre	1 986	44,7	2,9	2
Collecte papier	788	42,5	1,1	0,8
Collecte et tri des emballages	956	381,9	12	8,4
Déchetteries/Collecte encombrants (hors gravats)	4 764	252,6	39,5	27,8
TOTAUX	21 809	138,7	99,3	69,8

Remarque

Etant donné l'impact du tourisme sur la production de déchets, le coût à l'habitant sur la base de la population INSEE est peu représentatif de la production moyenne de chaque habitant.

Sur la base des moyennes de production nationale de déchets, une population équivalente lissée a été calculée, elle s'élèverait à 43 344 habitants.

La dernière colonne du tableau donne le coût à l'habitant en prenant en compte cette population.



**Quartier La Gare
07 460 BEAULIEU
Tel : 04.75.39.06.99 / Fax : 04.75.89.91.69
www.sictoba.fr / contact@sictoba.fr**